



Commune de
Granges-Paccot

**ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU
11 AVRIL 2016**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 19.04.16 / PV 470

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 60 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre cette dernière Assemblée communale de la législature 2011-2016 à 20.00 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Il profite de l'occasion pour féliciter toutes celles et ceux qui ont été élus ou réélus, dont la plupart font déjà partie du Conseil communal actuel, et les remercie pour leur engagement. Dès mardi prochain, 3 nouveaux membres, à savoir MM. Jean-Louis Barras, Frank Kirchner et Yves Litandi, intégreront le Conseil communal de Granges-Paccot. M. Schneuwly les félicite et les remercie d'avoir accepté de se mettre au service de la Commune de Granges-Paccot. Il leur donne la parole pour se présenter brièvement.

A la fin des présentations, M. Schneuwly les remercie et relève leurs bonnes compétences. A la suite d'un entretien avec les nouveaux citoyens, il estime que la collaboration devrait continuer à prévaloir comme cela a été le cas ces dernières années. Le nouveau mandat débutera déjà à partir de ce samedi 16 avril 2016, lors de l'assermentation, mais surtout à partir du mardi 19 avril 2016 pour la première séance de cette nouvelle législature.

M. Schneuwly salue en particulier la présence de M. Georges Gillon, M. Hubert Chassot, Mme Christine Schneuwly, Mme Silvia Degex, Mme Regula Bur, représentante des Freiburger Nachrichten, M. Olivier Wenger, représentant du journal La Liberté, ainsi que de M. Michel Thierrin, membre de la Commission financière (ComFin).

M. Schneuwly prie les citoyennes et citoyens présents de bien vouloir excuser les absences de M. Jean-Marc Page, M. Alexandre Rigolet, M. Jacques Ayer, Mme Patricia Gaillard Zenger, M. Jean-Jacques Zenger, M. Bruno Clément, Mme Fabienne Mazenauer, M. Roger Mazenauer, Mme Renata Krieg, Mme Laura Nolfo et M. Francis Granget, représentant de Radio Fribourg.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 24 mars 2016, par envoi du tout ménage le 18 mars 2016, par affichage au pilier public et par la publication dans le « Trait d'union » du 24 mars 2016 également.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2015
Le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition à l'Administration communale et sur le site Internet de la Commune.
2. Comptes 2015
 - 2.1. Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements 2015
 - 2.2. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
3. Investissements 2016
 - 3.1. Crédit complémentaire pour la révision générale du PAL
 - 3.2. Crédit complémentaire pour le MEP et l'établissement des Directives du Plateau d'Agy
 - 3.3. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles (SOC) de la Sonnaz
5. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, Mme Hélène Romanens, et, pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. Philippe Mühlethaler. En cas de vote à bulletin secret, M. Robatel, Administrateur communal, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 60 citoyennes et citoyens participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée communale.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DU 14.12.2015

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2015 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 5 janvier 2016 et était à disposition à l'Administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune. Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est dès lors approuvé avec les remerciements à son auteur, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. COMPTES 2015

M. Schneuwly passe la parole à M. Chassot, Conseiller communal en charge des Finances.

M. Chassot a le plaisir de présenter les comptes de fonctionnement et des investissements 2015 de notre Commune. Hormis les dépenses liées, où la Commune n'a aucune influence, les dépenses 2015 ont bien été maîtrisées vu le faible dépassement du budget. Les comptes 2015 se soldent par un bénéfice de CHF 5'126.00 en tenant compte de CHF 657'368.00 d'amortissements supplémentaires et de CHF 515'000.00 de provisions.

Par rapport à 2014 (charges pour CHF 15'996'072.00), les charges de l'année 2015 se sont élevées à CHF 16'415'046.00, ce qui représente une variation de 2.62%. En 2014, les produits se sont élevés à CHF 16'026'235.00 contre CHF 16'420'182.00 en 2015, ce qui représente une variation de 2.46%.

Les comptes ayant été publiés en détail, M. Chassot présente, de manière graphique, les comptes de fonctionnement et des investissements 2015, par rubrique, en mentionnant les comptes effectifs 2014 en bleu, le budget 2015 en jaune et les comptes effectifs 2015 en rouge. Il commente brièvement les différences significatives par rapport aux comptes 2014 et/ou au budget 2015.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole à M. Michel Thierrin, membre de la ComFin, pour son rapport.

M. Thierrin informe que la ComFin a examiné avec soin les comptes de fonctionnement et des investissements pour l'exercice 2015. Le Conseil communal a répondu aux questions de la ComFin et cette dernière a aussi pris connaissance du rapport de révision de la société CORE Fiduciaire REVICOR à Fribourg qui, par ailleurs, qualifie de remarquable la tenue des comptes

de notre Commune. Par conséquent, la ComFin préavise favorablement les comptes 2015 se soldant par un excédent de produits de fonctionnement de CHF 5'126.00.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion aussi bien sur les comptes de fonctionnement que sur ceux d'investissements.

La parole n'étant pas demandée, M. Schneuwly procède aux votes.

Aux votes séparés, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et des investissements 2015. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

3. INVESTISSEMENTS 2016

3.1. Crédit complémentaire pour la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL)

M. Schneuwly cède la parole à Mme Marjorie Jaquet a Marca, Conseillère communale en charge de l'aménagement du territoire.

La procédure de révision générale du PAL est un travail de longue haleine. 4 mises à l'enquête publique du dossier se sont succédées entre 2013 et 2015. En date du 16 septembre 2015, la DAEC a approuvé la modification partielle du PAL correspondant à la ZIG de Chavully sur laquelle a débuté la construction du futur complexe scolaire et sportif de Chavully. Les projets de développement du site sportif de St-Léonard et de la colline de Torry, secteur Fribourg, sont venus interférer dans le dossier de Granges-Paccot nécessitant leur intégration.

Après les difficultés rencontrées avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée et les moratoires des nouvelles zones à bâtir et des surfaces d'assolement, le Conseil communal a pris connaissance en date du 18 février 2016 de l'avis de la DAEC et du rapport de synthèse de l'examen final du 17 février 2016 établi par le SeCA. Si certains points de ce rapport pourront rapidement être satisfaits, d'autres nécessiteront un travail complémentaire et l'attribution de nouveaux mandats dont une étude de trafic actualisée, ce travail devant nous permettre de mettre à l'enquête publique, dans le courant de cette année, les modifications demandées par la DAEC dans sa décision d'approbation.

Révision générale du Plan d'aménagement local de Granges-Paccot		
18.12.2006	Assemblée communale Crédit d'investissement	CHF 200'000.00
07.06.2013	1 ^{ère} mise à l'enquête publique dans la FO n°23	
27.12.2013	2 ^e mise à l'enquête publique dans la FO n°52	
04.07.2014	3 ^e mise à l'enquête publique dans la FO n°27	
26.08.2014	Adoption du PAL par le Conseil communal et rejet des oppositions	
15.12.2014	Assemblée communale Crédit d'investissement complémentaire	CHF 60'000.00
29.05.2015	4 ^e mise à l'enquête publique dans la FO n° 22 liée à la ZIG de Chavully	
07.07.2015	Adoption de la modification partielle du PAL pour l'art. 28 RF de la ZIG de Chavully par le Conseil communal	
16.09.2015	Approbation de la modification partielle du PAL pour l'art. 28 RF de la ZIG de Chavully par la DAEC	
17.02.2016	Rapport de synthèse de l'examen final du SeCA	
31.12.2015	Dépenses comptabilisées	CHF - 267'846.00
	TOTAL	CHF - 7'846.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit d'investissement complémentaire de **CHF 200'000.00** pour la révision générale du Plan d'aménagement local. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie Mme Jaquet a Marca et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Thierrin, membre de la ComFin, pour son préavis.

La ComFin a pris connaissance du dossier concernant le crédit complémentaire de CHF 200'000.00 pour la révision générale du PAL de la Commune de Granges-Paccot. Sur la base de cet examen, la ComFin préavis favorablement ce crédit d'investissement complémentaire. Le financement de cette dépense est assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet. La parole est donnée à M. Benjamin Laville.

M. Laville s'étonne de cette nouvelle demande de crédit d'investissement de la part du Conseil communal bien qu'il comprenne que des données supplémentaires soient apparues au cours de la révision générale du PAL. Selon lui, ce crédit correspond au même crédit d'investissement voté initialement lors de la mise en route du PAL.

M. Schneuwly comprend la remarque, cette dernière ayant également été formulée par la ComFin. Il explique que le Conseil communal veut absolument éviter de se retrouver dans la situation où il devrait à nouveau demander à l'assemblée communale un crédit complémentaire lors d'une prochaine assemblée communale. Le crédit de CHF 200'000.00 sera largement suffisant afin de palier à une éventuelle mauvaise surprise. Il faut savoir que, lorsque la révision a débuté, il était uniquement question du territoire communal, y compris pour ce qui a trait au secteur du Plateau d'Agy. A l'heure actuelle, le développement prévu sur le site de Saint-Léonard et celui des abattoirs doit être intégré et le Conseil communal doit tenir compte d'un développement futur de la caserne de la Poya, la fin de son activité étant prévue, sans oublier le développement de la Colline de Torry du côté de la Ville de Fribourg. Depuis la mise à l'enquête de la publication de la révision générale du PAL, nous avons assisté à l'ouverture du Pont de la Poya. Il relève que ce dernier devait générer une augmentation de la circulation de l'ordre de 7 à 12%. Or, il s'avère que la circulation a augmenté de 43% selon les derniers comptages. La Commune de Granges-Paccot est donc confrontée à une saturation considérable de la circulation qui remet en question les importants projets de restructuration du Plateau d'Agy. S'ajoutent à tout cela des problèmes liés aux moratoires dont le premier concerne la révision du Plan directeur cantonal (approbation prévue pour 2019) et le deuxième la compensation des surfaces d'assolement. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal doit pouvoir réagir rapidement. M. Schneuwly rappelle que le montant sollicité doit suffire à achever les travaux de révision ainsi qu'à financer les études nécessaires, en particulier au niveau des problèmes de trafic et de stationnement. Ce montant devra enfin être utilisé avec parcimonie.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement complémentaire de CHF 200'000.00 pour la révision générale du PAL.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et poursuit avec le point suivant.

3.2. Crédit complémentaire pour le mandat d'étude parallèle (MEP) et l'établissement des Directives du Plateau d'Agy

M. Schneuwly cède à nouveau la parole à Mme Marjorie Jaquet a Marca, Conseillère communale en charge de l'aménagement du territoire.

Le 16 décembre 2013, l'Assemblée communale de Granges-Paccot a voté un crédit d'investissement de CHF 250'000.00 pour l'organisation et l'exécution d'un MEP du Plateau d'Agy

dont le but était l'établissement de Directives d'aménagement et de construction destinées à déterminer les aspects quantitatifs et qualitatifs de la profonde mutation que connaîtra ce secteur dans les années à venir. Il s'agit d'un processus extrêmement complexe dont le développement présente des inconnues, raison pour laquelle le montant de CHF 250'000.00 procédait d'une évaluation.

Au départ, 8 équipes multidisciplinaires ont participé à ce MEP. Dans les phases ultérieures, ce nombre a été réduit à quatre puis à deux. Le mandat a finalement été attribué au bureau Privileggio_Secchi Architettura à Milan, bureau connu pour les excellents résultats obtenus en Suisse, en particulier dans le canton de Fribourg où il a notamment pris la deuxième position au moment de l'élaboration du projet d'agglomération de deuxième génération.

Si la détermination des coûts ne présentait pas de difficulté pour les phases du concours proprement dit (organisation, rémunération des équipes et des experts), l'approche était sensiblement plus ardue pour la phase d'établissement des Directives du Plateau d'Agy, sachant que le mandat portait sur une surface supérieure à 200'000 m² divisée en 11 secteurs regroupant quelque 20 parcelles appartenant à des propriétaires différents. Pour aboutir à un résultat correspondant aux attentes et susceptible d'emporter l'adhésion d'une large majorité des propriétaires concernés, il s'est ainsi avéré nécessaire de consacrer un temps important à la concertation pour ensuite travailler et intégrer les nombreuses demandes présentées par les propriétaires touchés.

En cours de travaux, il s'est en outre avéré nécessaire de prendre en considération des paramètres supplémentaires, à savoir et sans être exhaustif :

- le développement envisagé sur les sites de St-Léonard et des Abattoirs (construction d'une nouvelle patinoire, d'un bassin olympique ainsi que de divers bâtiments à fonctions mixtes) ;
- l'important développement prévu sur la partie Est de la colline de Torry située sur le territoire de la Ville de Fribourg ;
- la mise en service du Pont de la Poya et la densification du trafic qu'elle a entraînée ;
- l'obligation d'établir une étude de trafic destinée à démontrer la faisabilité du développement programmé sur le Plateau d'Agy jusqu'à la hauteur de la halte ferroviaire de St-Léonard ;
- la définition d'un concept de stationnement devant permettre d'éviter une saturation sur la Route de Morat et dans les carrefours giratoires des Grives et du Lavapesson.

Pour faire face aux nombreuses questions à résoudre, le Conseil communal a dû réagir rapidement et veiller à ce que la version définitive des Directives du MEP du Plateau d'Agy puisse être livrée dans les délais afin d'assurer notamment une coordination avec les travaux de révision générale du Plan d'aménagement local de la Commune de Granges-Paccot. Cet objectif a pu être atteint grâce à l'engagement du bureau Privileggio_Secchi Architettura et de l'urbaniste de la Commune de Granges-Paccot. Le Conseil communal a également pu compter sur la compréhension de la Commission financière qui a été avisée de cette évolution.

Cette situation a malheureusement entraîné une augmentation des coûts par rapport au crédit voté le 16 décembre 2013, le Conseil communal devant dès lors solliciter un crédit supplémentaire qui, en fonction d'éléments pouvant être considérés comme définitifs, s'élève à **CHF 95'000.00**.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit d'investissement complémentaire de **CHF 95'000.00** afin de couvrir le dépassement du budget octroyé pour l'établissement des Directives d'aménagement du Plateau d'Agy. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie Mme Jaquet a Marca et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Thierrin, membre de la ComFin pour son rapport.

La ComFin a pris connaissance du dossier sur le crédit d'investissement complémentaire pour le MEP et l'établissement des Directives du Plateau d'Agy. Sur la base de cet examen, elle préavise favorablement ce crédit d'investissement de CHF 95'000.00. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 95'000.00 pour le MEP et l'établissement des Directives du Plateau d'Agy.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et passe au point relatif à l'approbation des nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles (SOC) de la Sonnaz.

4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles (SOC) de la Sonnaz

M. Schneuwly cède la parole à Mme Camille Kolly, Conseillère communale en charge des Affaires sociales.

La Commune de Granges-Paccot collabore avec 6 communes voisines (Belfaux, Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez, Grolley et La Sonnaz) afin d'assurer la mise en place et le fonctionnement d'un Service des Curatelles. Lors de sa création en 1974, ce service était composé d'un seul curateur. En raison de la taille modeste de cette structure, le partenariat entre les communes s'était cristallisé sous la forme d'une entente intercommunale qui a l'avantage d'imposer un minimum de contraintes. Cependant, en plus de 40 ans, cette structure s'est agrandie afin de fournir les prestations que nécessitent des situations de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes au sein de nos communes. Ainsi, deux curateurs, une secrétaire et une secrétaire-comptable travaillent actuellement pour le Service des Curatelles. Aujourd'hui, l'ensemble des communes-partenaires est venu à la conclusion qu'afin de garantir une collaboration optimale entre les communes, la forme juridique d'une entente doit être remplacée par une Association de communes. De plus, des facteurs extérieurs à l'activité du Service des curatelles renforcent également ce besoin d'un changement de forme juridique, en particulier l'évolution du cadre légal donné par la Loi sur les communes, régissant les curatelles et les communes. La garantie d'une coopération harmonieuse et efficace entre nos communes en matière de curatelle nécessite une définition claire des tâches entre les différents acteurs. La création d'une association de communes répondra à ce besoin. D'une part, la mise en place d'un comité permettra une gestion optimale des opérations courantes et, d'autre part, la transparence sera accrue grâce à la supervision d'une assemblée de délégués composée d'élus de chaque commune-membre.

L'assemblée des délégués de l'entente intercommunale a élaboré les statuts de cette nouvelle association qui ont été présentés et validés par les conseils communaux à l'unanimité et l'autorité cantonale. Ces nouveaux statuts pouvaient être consultés sur le site Internet de la Commune.

Afin de garantir le bon fonctionnement de notre Service des Curatelles, le Conseil communal recommande d'accepter les nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.

M. Schneuwly remercie Mme Kolly et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.

4. DIVERS

Conseillers communaux sortants

M. Schneuwly profite de cette Assemblée communale pour consacrer un peu de temps aux collègues qui quittent le Conseil communal.

Il commence par M. André Demierre, lequel est entré au sein du Conseil communal le 16 avril 2011 pour quitter sa fonction, en raison d'un déménagement dans une autre commune, tout en poursuivant son activité sous la forme d'un mandat.

M. Schneuwly poursuit avec M. François Maridor, lequel est entré en fonction le 5 mars 2006, pour enfin présenter ses remerciements à M. Jean-Marie Chardonnens qui siège au Conseil communal depuis le 3 mars 1991, soit 25 ans.

MM. Maridor et Chardonnens remercient M. Schneuwly et adressent, à tour de rôle, quelques mots à l'Assemblée communale.

Route Louis-Braille

M. Laurent Bronchi, domicilié à la Rte Louis-Braille, souhaite s'adresser à M. Demierre. Le quartier, dans lequel il habite, est situé dans une zone 30 km/h. Il demande comment cela se passe au niveau de la priorité lorsqu'un piéton souhaite traverser la route et qu'il n'y a aucun passage pour piétons.

M. Demierre répond qu'il n'y a en effet plus de passage pour piétons dans les zones 30 km/h et précise que ceux de la Route de Chantemerle et de la Chenevière devront être supprimés. Le piéton peut traverser où il veut, mais en étant prudent et en évitant de se jeter sous les roues des voitures ! La prudence doit être accrue et parfois, il conviendra de céder la priorité aux véhicules. La Commune a essayé de disposer les places de stationnement de manière à inciter les conducteurs à ralentir. M. Demierre résume la situation en expliquant qu'il n'y a aucune priorité, mais que la prudence est de rigueur. Suite à une remarque de M. Bronchi, M. Demierre précise qu'il n'y a pas de vitesse adaptée ou inadaptée, il s'agit de réagir selon les circonstances du moment. Enfin, il termine en expliquant que ce n'est pas parce qu'il est indiqué 30 km/h ou 50 km/h sur un panneau de signalisation qu'il faut absolument rouler à cette vitesse. M. Bronchi remercie M. Demierre pour ses réponses.

M. Schneuwly ajoute qu'il ne faut pas confondre une zone 30 km/h avec une zone de rencontre, cette dernière introduisant une limitation de vitesse de 20 km/h et la priorité absolue pour les piétons.

La séance est levée à 21.20 et M. Schneuwly invite l'Assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié, non sans voir remercier au préalable toutes les personnes s'étant engagée au service de la collectivité.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly